

Compte rendu du comité restreint du 7 mai

Présents : CHABERNAUD Joël, BLANCHET Christian, LAROCHE Marie France, VITIS Hervé, PRADOT Marie Laure, LANIER François, VAILLANT Michel, TERREFOND Michel, COSTANZO Robert, ENGEL Dominique, MACE Geneviève, GUILLOTEAU Soizic, CLAVE Claude, ERGAND Pascale (UIRESMS), DEBRACH Laurent (CREAHIL)

Excusé : Clotilde GUILLON pour l'URIOPSS en raison d'un arrêt de travail.

- Fixation de l'ordre du jour de l'assemblée plénière (comité plénier) du 20 mai :
 - Enregistrement des adhésions à la charte
 - Vote du règlement du fonctionnement
 - Désignation des candidats à la CRSA
 - Adoption du programme de travail pour le dernier semestre 2010Le nombre de pouvoirs pouvant être détenu par une personne est limité à 3, 2 mandats + 1 pour son association.

- Rencontre avec Pascale ERGAND de l'UIRESMS (Union Inter Régionale des Etablissements sociaux et médico-sociaux) représentant les établissements publics de la région Limousin (12 établissements sur le limousin). L'UIRESMS sera sollicitée, comme le comité d'entente pour le secteur associatif, par l'ARS pour proposer des représentants à la CRSA au titre du collège des offreurs de santé (collège 7). L'établissement d'un lien régulier entre le CEL et l'UIRESMS paraît aujourd'hui indispensable, à ce titre les représentants des établissements publics pourraient être associés aux groupes de travail du CEL.

- Compte rendu de la rencontre avec Laurence DOMINGE responsable de la communication et de la démocratie sanitaire à l'ARS (voir document disponible sur le Blog). Après cette rencontre, nous avons eu confirmation que l'ARS sollicitera le CEL au titre du collège 7. Le CEL devra proposer 4 titulaires et 4 suppléants au titre de ce collège. A ce jour font acte de candidature sur ce collège : l'URAPEI, l'APF, l'APAJH, l'ALEFPA, et une candidature commune ARSSE+AREHA+ARAI. (**attention les candidats proposés à l'ARS doivent être des personnes physiques**)

- Pour les représentants des usagers en situation de handicap au titre du collège 2, désignés sur proposition des CDCPH, et pour le représentant des personnes handicapés au conseil de surveillance le CEL adressera un courrier à Mme le préfet de région avec copie aux préfets de département pour informer le représentant de l'état de l'existence du CEL. Il serait souhaitable que les représentants des associations dans les 3 CDCPH puissent se faire le relais du comité d'entente. Pour ces représentations les candidatures connues aujourd'hui sont : « nous aussi » association d'usagers portée par l'URAPEI, l'APF, la FNATH, le CLAPEHA, une candidature au titre des associations de parents et de personnes atteintes d'autisme ou de TED, le CNPSAA (aveugles et amblyopes), Trisomie 21. (**attention les candidats proposés à l'ARS doivent être des personnes physiques**)

- Information sur les autres représentants :
 - Au titre du collège 2: l'AFM, l'UNAFAM et l'AFTC (association des Familles de Traumatisés Crâniens) ont fait acte de candidature au titre des représentants des usagers de la santé, ces associations relevant du champ du soin et du handicap.
 - Au titre du collège 5: l'ALSEA a fait acte de candidature au titre de la cohésion sociale.

- Programme de travail - le comité restreint propose la mise en place de 2 groupes de travail :
 - Groupe de travail sur les territoires :
 - Groupe de travail sur la continuité, la cohérence et la lisibilité de la réponse aux besoins :

- Règlement de fonctionnement (voir document joint)